

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plus belle la vie Nouvelle histoire ou plan social ?

Jeudi 5 mai 2022, la direction de France Télévisions annonçait au personnel réuni sur l'emblématique plateau 1000 des studios de *la Belle de Mai* abritant la place du Mistral la fin de la diffusion de *Plus belle la vie* pour fin novembre 2022 et donc l'arrêt définitif des tournages fin septembre.

Après le choc de l'annonce, des engagements mais pour qui et sur combien de temps ?

La direction s'est contentée de « remercier » les équipes pour 17 ans de bons et loyaux services et de faire un certain nombre d'annonces :

- 500 jours de tournages fiction seraient prévus en 2023, en plus des fictions déjà prévues à Marseille, répartis sur 4 séries de 6 fois 52 minutes, 3 fictions unitaires et des mini séries. Cela inclut le déménagement à Marseille de la série *Candice Renoir* dont la fabrication sera confiée en interne à la Fabrique de FTV.
- La direction annonce allouer à ces nouveaux tournages l'équivalent pour 2023 du budget 2022 de *Plus belle la vie*.
- Elle annonce également souhaiter continuer à travailler avec les équipes de *Plus belle la vie*.

Si les deux premières annonces sont plutôt positives, rien ne garantit en revanche leur pérennité au-delà de 2023 ni que la troisième puisse être tenue. En effet, lorsque les tournages seront effectués en interne par la Fabrique, elle pourra puiser dans le vivier de techniciens du feuilleton, mais pour les achats de fictions confiées à des producteurs privés nous ne voyons pas comment elle pourra contraindre les productions à employer des anciens de *Plus belle la vie*.

Les seules mesures concrètes annoncées aux salariés sont la mise en place d'une adresse mail où ils pourront faire la demande d'un rendez-vous individuel avec la RH et la promesse d'être prioritaires sur les postes à pourvoir à FTV. Un peu maigre...

On peut par ailleurs s'interroger sur le financement de la case libérée par l'arrêt de *Plus belle la vie*. Car si le budget de 30M€ est réinvesti dans la fiction, comment la direction financera-t-elle cette case de grande écoute et pour quel montant ?

Responsabilité sociale

La direction a affirmé devant les salariés qu'elle estimait avoir une responsabilité morale. La CGT tient à lui rappeler qu'elle a aussi une responsabilité sociale. En tant qu'employeur mais aussi en tant que donneur d'ordre, France Télévisions est responsable des emplois générés et en cas d'arrêt de l'activité, des emplois détruits. Son statut de service public renforce cette responsabilité.

Par ailleurs, la CGT rappelle à la direction qu'un accord d'entreprise de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Parcours Professionnels (GPEPP) a été signé début 2022 et qu'il oblige la direction envers les personnels CDI, CDD et intermittents du spectacle.

L'accord indique que cette « *GPEPP doit permettre la mise en place des moyens de transition de manière transparente et équitable pour les salarié(e)s* » et que la direction s'engage à « *la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois dynamique et concertée, et la création de parcours professionnels apprenants individuels et collectifs offrant une perspective de développement professionnel à l'ensemble des salarié(e)s de France Télévisions* »

Il est regrettable que ce travail d'anticipation n'ait pas été engagé préalablement à l'annonce de l'arrêt du feuilleton, avec un délai suffisamment long pour traiter sereinement la situation de chaque personne concernée.

En l'état, le compte n'y est pas. La CGT exige que la direction présente sans tarder aux représentants du personnel de France Télévisions son plan de charge alternatif pour les années qui viennent sur la région de Marseille, ses propositions en matière d'embauche, de formation et de reconversion des personnels afin que ces derniers puissent envisager un avenir serein et ne pas être laissés sur le carreau.

Plan social ?

S'il s'avère que la direction ne peut pas garantir une continuité d'emploi à l'ensemble des salariés, la CGT estime que nous serons en face d'un véritable plan social et nous ferons tout pour le faire requalifier comme tel. Les salariés en CDDU sont des salariés comme les autres, leurs droits doivent être respectés.

Le grand absent de cette réunion des personnels était la société *Newen*, filiale du groupe TF1, qui est à la fois propriétaire des droits du feuilleton et responsable de l'exploitation des studios de *la Belle de mai*. Nous ne savons pas à ce jour ce que va devenir l'outil de travail que sont les studios et la post-production du feuilleton. Les salariés marseillais de *Newen* sont également très inquiets pour leur avenir.

Nous exhortons donc France Télévisions et Newen à agir de conserve pour qu'un vrai plan de continuité d'activité soit mis en place afin d'éviter la casse sociale.

Paris, le 6 mai 2022